

Schéma de développement des achats socialement et écologiquement responsables

En France, **la commande publique représente près de 15% du PIB**. C'est dire l'impact et le poids de la commande publique sur l'activité économique dans notre pays. Elle porte ainsi un enjeu fort de développement des territoires, au profit des acteurs économiques et sociaux. La commande publique constitue ainsi un levier au potentiel particulièrement intéressant en faveur d'une politique volontariste et au service des priorités fixées par les collectivités.

La commande publique, du statut d'acte administratif et juridique **est désormais vécue comme un acte économique**, qui au-delà de la seule réponse aux besoins en travaux, fournitures et services, **porte des enjeux de responsabilité sociale et écologique**.

Un achat public durable, responsable, est ainsi un achat public qui prend en compte des éléments qui concourent à la protection ou la mise en valeur de l'environnement, le progrès social et le développement économique de l'ensemble des acteurs concernés.

Pour les acteurs économiques de proximité, la commande publique doit aussi être une opportunité de développement de leur activité au profit de l'emploi local. Des dispositifs simples permettent de faciliter leur accès aux appels d'offres régionaux et y développer leur part de marché, comme la simplification administrative, la réduction des délais de paiement, l'allotissement comme règle de base de passation des commandes ou l'augmentation des avances permettant d'éviter des difficultés de trésorerie. Travailler en proximité avec les entreprises locales, c'est aussi les informer régulièrement sur la nature des achats habituels de la collectivité, en développant le principe d'une « veille » commerciale active, voire en expérimentant des partenariats spécifiques d'innovation ou au profit de start'up.

Le contexte juridique

L'article 13 de la loi du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire a instauré l'obligation d'adopter et de publier **un schéma de développement des achats socialement responsables**. Cet article a été modifié par **l'article 76 de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015**, afin d'élargir ce schéma à la promotion des achats publics écologiquement responsables.

Cette obligation s'applique aux acheteurs dont le montant annuel des achats excède 100 millions d'euros, ce qui est le cas pour la Région Grand Est.

La loi du 31 juillet 2014 modifiée et son décret d'application laissent une totale liberté aux collectivités dans la détermination de la périodicité, de la durée et des modalités de mise en œuvre du schéma. Une note de la direction des affaires juridiques du ministère de l'économie précise toutefois que le schéma détermine des objectifs de passation de marchés publics comportant des éléments à caractère social, visant à concourir à l'intégration sociale et professionnelle de travailleurs handicapés ou défavorisés, et des éléments à caractère écologique.

Il apparaît opportun de ne pas considérer ces enjeux « hors sol », en prenant en compte les réalités économiques locales, en particulier en favorisant l'accès à la commande publique des PME-TPE

Les engagements de la Région Grand Est

Si la loi fixe un cadre engageant les collectivités, les trois anciennes régions composant la Région Grand Est ont chacune développé, en dehors des obligations légales, des actions en faveur d'une commande publique responsable. Soucieuse de poursuivre cette politique volontariste, la Région Grand Est considère son engagement dans l'élaboration et la mise en œuvre d'un **schéma de développement des achats socialement et écologiquement responsables** comme une priorité, en s'appuyant sur les réussites passées et en développant de nouvelles pratiques harmonisées, tant pour son organisation interne que dans de nouvelles formes de partenariats à développer.

En particulier, La Région Grand Est souhaite davantage soutenir l'emploi local non délocalisable, les TPE-PME et entreprises artisanales locales créatrices d'emploi, en ayant une attention particulière pour l'insertion par l'activité économique, les circuits courts de proximité et le développement durable.

Au-delà des enjeux propres à la commande publique de la collectivité, la mise en œuvre de ce schéma renvoie également **une image de responsabilité** en faveur du développement durable, des opérateurs économiques locaux et à l'ensemble des citoyens. Le souhait de la Région est donc de développer l'économie locale par une meilleure connaissance du tissu économique de proximité et une meilleure diffusion de l'information à destination des PME/TPE.

Contribuer à **faciliter la mise en relation des acteurs économiques territoriaux** avec la commande publique, assumer sa responsabilité en **apportant sa contribution pour atteindre les objectifs fixés en matière de lutte contre le changement climatique et de préservation du cadre de vie, rapprocher de l'emploi les personnes qui en sont le plus éloignées** et contribuer à leur insertion durable sont les effets qu'une commande publique durable et équitable doit systématiquement rechercher.

Tous les grands domaines d'actions de la collectivité sont potentiellement concernés, lycées, formation professionnelle, transports, économie,...ainsi que tous les achats du quotidien de fournitures et services.

Au-delà des achats propres à la collectivité, les engagements de la région sont autant d'incitations, voire de préconisations à partager avec ses partenaires, au rang desquels les plus proches comme les lycées. Des démarches sont en cours dans ce domaine et doivent

être confortées : la démarche lycées en transition, celle sur les approvisionnements en circuits de proximité,...

Enfin, le schéma proposé doit prendre en compte d'autres politiques structurantes portées par la collectivité et en premier lieu, celles développées dans le cadre du Schéma régional de développement Economique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) et du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDT).

Des principes à promouvoir

Mettre en œuvre une cartographie dynamique des achats pour mieux les anticiper

Pour influencer un achat durable, il convient en premier lieu de bien connaître ce que la collectivité achète. Une cartographie des achats de la Région est donc indispensable, qui recense, le plus précisément possible, l'ensemble des conditions de production ou de réalisation des biens et services achetés ; par qui, où et comment. Cette cartographie doit être dynamique et s'inscrire dans le temps, en prenant appui à la fois sur le recensement annuel des besoins et l'anticipation des renouvellements de marchés régionaux, ainsi que par des échanges constants avec les fournisseurs et la connaissance des possibilités d'innovation proposées par les acteurs économiques.

Accompagner les services acheteurs par de nouvelles pratiques internes

La pratique de l'achat public doit ainsi évoluer du seul statut d'acte juridique au stade du lancement d'une consultation à la prise en compte du cycle de vie, sur la base d'une analyse fonctionnelle du besoin appréhendée en coût global d'utilisation. Cette évolution doit s'envisager dans la durée et pour réussir, être accompagnée.

Les agents acheteurs ont en effet besoin d'être accompagnés dans la prise en compte accrue d'éléments de développement durables, sociaux, environnementaux et de développement économique. De nombreuses initiatives existent déjà, mais elles sont diffuses, peu partagées et aucune connaissance collective interne n'en rend compte.

De nouvelles pratiques sont donc à promouvoir, afin de sensibiliser, informer et former l'ensemble des acheteurs internes.

Elles prendront deux formes principales :

- La première, par anticipation des marchés à venir ou à renouveler, sous la forme **de groupes projet** mobilisant les services acheteurs et l'expertise des directions susceptibles d'accompagner la réflexion et l'élaboration des cahiers des charges. Ces groupes de travail seront mis en place par consultation d'achat et pourront s'attacher aux achats les plus significatifs, tant par leurs volumes que leurs impacts écologiques ou de levier sur l'emploi, ou pour leur valeur symbolique
- La seconde, pour les achats plus réguliers, sous la forme **d'outils d'aide à la décision et de pilotage** d'une démarche d'achat responsable et durable.

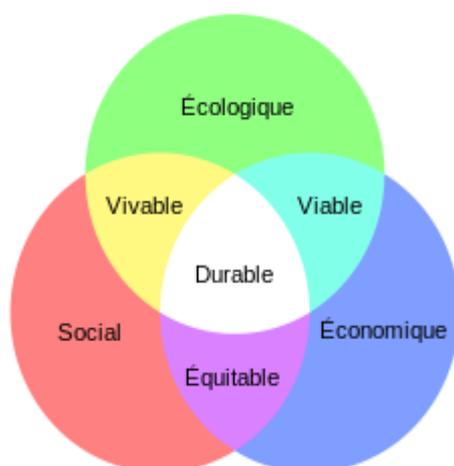
Cette évolution a également besoin d'être évaluée, consolidée, capitalisée, promue et diffusée tant à l'interne qu'auprès des partenaires économiques de la Région. La Direction de la Commande Publique assurera ce suivi global, en plus d'être la direction référente auprès des acheteurs.

Sensibiliser les PME/TPE et leur faciliter l'accès à la commande publique

Acheter mieux, avec le souci d'un impact économique davantage tourné vers le local doit s'organiser en s'appuyant sur les agences et leurs antennes, qui par leur implantation au cœur des territoires, sont en première ligne pour développer des partenariats économiques avec les entreprises locales. Les agences sont les premiers relais des politiques régionales, des espaces de co-construction de proximité. Elles doivent permettre le repérage fin des entreprises et leurs offres de services, la connaissance des opportunités économiques à développer.

28 engagements en faveur de l'achat durable et responsable

Les trois piliers du développement durable sont pris en compte par la commande publique régionale au travers de 28 engagements



Pour un achat régional socialement durable et responsable,

- 1 Développer les clauses d'insertion sociale dans les marchés régionaux, avec une attention particulière pour les marchés de services, y compris dans le cadre de prestations intellectuelles au bénéfice du premier emploi pour les jeunes diplômés,
- 2 Inscrire le développement des clauses d'insertion en lien avec les initiatives locales portées par les facilitateurs, favorisant les parcours d'accès ou de retour à l'emploi les plus pérennes,
- 3 Revoir les conventionnements avec les facilitateurs de clauses sociales, dans une logique de travail sur la durée davantage que par opération ponctuelle,

- 4 Réserver des marchés aux entreprises adaptées ou établissements d'aide par le travail afin de favoriser l'accès ou le maintien à l'emploi des personnes en situation de handicap,
- 5 Réserver des marchés aux structures de l'insertion par l'activité économique afin de favoriser l'accès ou le retour à l'emploi des personnes qui en sont le plus éloignées : jeunes sans qualification, demandeurs d'emploi seniors ou de longue durée, bénéficiaires de minimas sociaux,
- 6 Utiliser l'allotissement et les variantes comme outils au service de l'achat responsable afin de faciliter l'accès des PME de l'économie sociale et solidaire à la commande publique,
- 7 Identifier, par segment d'achats, les filières de produits issus du commerce équitable
- 8 Intégrer dans les marchés, lorsque l'objet et les conditions d'exécution le permettent, des considérations éthiques et équitables en favorisant les démarches de responsabilité sociale des entreprises,
- 9 Inciter les fournisseurs à respecter les conditions sociales de fabrication et de production satisfaisantes et s'assurer que celles-ci n'ont pas requis l'emploi d'une main-d'œuvre dans des conditions contraires aux droits de l'homme au travail,

Pour un achat régional écologiquement durable et responsable,

- 10 Intégrer les principes de l'éco conception dès la définition des besoins, par une vision globale de leurs impacts environnementaux prenant en compte les consommations de matière et d'énergie, les rejets dans les milieux naturels, les effets sur le climat et la biodiversité,
- 11 Privilégier, voire imposer dès que possible dans les cahiers des charges, les ecolabels ou des garanties équivalentes, les matériaux biosourcés,
- 12 Favoriser les solutions permettant d'accroître la performance et l'efficacité énergétique des installations, des équipements et des bâtiments relevant du patrimoine régional,
- 13 Intégrer, lorsque l'objet et les conditions d'exécution du contrat s'y prêtent, des critères ou clauses permettant de garantir la performance environnementale des achats réalisés et choisir l'offre économiquement la plus avantageuse en prenant en compte les performances en matière de protection de l'environnement, d'utilisation des énergies renouvelables,
- 14 Analyser les besoins en raisonnant en coût global d'utilisation ou en coût tout au long du cycle de vie des produits, jusqu'à l'élimination des déchets. Optimiser leur durée de vie, améliorer leur qualité afin d'augmenter les périodicités de renouvellement. En particulier, intégrer des clauses incitatives qui favorisent des propositions luttant contre l'obsolescence programmée, qui favorisent l'allongement de la durée d'usage, la faible consommation d'énergie, des économies d'entretien,
- 15 Recenser les initiatives déjà engagées par les services acheteurs de la région Grand Est et par d'autres acheteurs publics ou privés, et les partager afin de diffuser les bonnes pratiques et de consolider les résultats obtenus,
- 16 Accompagner les initiatives portées par les lycées ou co-construites avec les services de la Région ; dans le cadre des lycées en transition, des démarches sur les circuits de proximité dans l'approvisionnement des restaurants scolaires,...

Pour un achat régional économiquement durable et responsable,

- 17 Analyser les principes d'achats actuels et si nécessaire, redimensionner et recalibrer les besoins de la collectivité. L'impact écologique de l'achat doit aussi s'appréhender au travers de ce que l'on achète moins ou mieux,
- 18 Réaffirmer l'allotissement comme la règle de passation des marchés, favorisant leur accès aux PME/TPE
- 19 Communiquer sur les intentions d'achat de la collectivité, sur la base du recensement des besoins,
- 20 Alléger et simplifier les obligations administratives d'accès à la commande publique, frein principalement déclaré par les PME/TPE
- 21 Assister et aider les fournisseurs, en particulier les PME/TPE et les entreprises de l'économie sociale et solidaire à mieux comprendre et s'inscrire dans les mécanismes de la commande publique. Développer des actions pédagogiques de sensibilisation, de formation,
- 22 Rechercher les modalités financières favorables aux fournisseurs, en particulier dans le cadre d'une augmentation des avances, le développement des acomptes et la réduction des délais de paiement,
- 23 Elaborer et harmoniser les trames de mémoires techniques afin de faciliter la réponse des entreprises aux cahiers des charges,
- 24 Optimiser les relations avec les fournisseurs en facilitant leur référencement et en développant la pratique de négociations,
- 25 Développer la connaissance des fournisseurs potentiels en participant à des salons, en réalisant du benchmarking,
- 26 Intégrer, dès que possible, des produits et services liés au développement des filières locales, en particulier dans le cadre de l'innovation,
- 27 Mettre à disposition des acheteurs internes des bibliothèques de documentation, des guides pratiques par segments d'achats, des annuaires de fournisseurs,
- 28 Partager la connaissance des fournisseurs dans le cadre de réseaux régionaux et nationaux d'acheteurs, d'ateliers d'échanges avec d'autres acheteurs publics et privés,

Le suivi et l'évaluation

Le présent **schéma de développement des achats socialement et écologiquement responsables** a donc pour objectif principal de faire de l'achat responsable **une pratique transversale et partagée par tous**.

Cette évolution, pour aboutir, a besoin d'être fortement accompagnée, par de la formation des agents en interne et de la sensibilisation régulière à destination des partenaires économiques de la Région.

Le schéma est le résultat d'un travail élaboré dans le cadre d'un comité de pilotage et de différents groupes de travail auxquels ont participé élus et techniciens. Cette organisation, au-delà de la phase de définition des objectifs et actions, a vocation à perdurer pour **suivre, évaluer et rendre compte de l'achat responsable de la Région Grand Est.**

Afin de rendre compte des actions menées dans le cadre du déploiement du schéma, un bilan annuel spécifique sera donc élaboré pour être présenté aux élus. Ce bilan annuel sera également présenté à la commission d'appel d'offres et une information spécifique relayée sur le site internet de la collectivité.

Enfin, ses principaux résultats seront intégrés dans le rapport annuel sur la situation en matière de développement durable de la Région Grand Est.

Il sera réalisé sur la base de tableaux de bord intégrant des indicateurs précis et utiles à son évaluation, comme par exemple : le nombre de marchés intégrant des clauses sociales et leur impact sur l'emploi, le nombre de marchés intégrant des clauses environnementales ou le nombre de marchés contractualisés avec les entreprises locales et leur poids économique,...

Le Plan d'actions

Le schéma doit faire état d'un plan d'actions régulier pour définir des pistes d'amélioration en continu, notamment sur des points particuliers identifiés à ce jour:

- La valorisation des circuits courts de proximité dans les marchés,
- Le développement d'outils de calcul en coût global,
- Le développement de la part des produits locaux de saison, du bio et bio local, dans les marchés de denrées alimentaires et l'accompagnement des lycées,
- La protection du statut des sous-traitants par le renforcement des contrôles
- Le développement des marchés réservés, tant au profit du secteur protégé que du secteur de l'insertion par l'activité économique

Le plan d'actions doit également définir des priorités liées aux segments d'achats significatifs, tant par leurs volumes d'investissements que par leurs calendriers de lancement ou de renouvellement.

Ainsi, pour les années 2017/2018, la priorité doit être donnée aux achats de matériels informatique, aux équipements et mobilier des lycées, aux transports, aux objets promotionnels et plus largement aux fournitures courantes.